



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

emploi

Question au Gouvernement n° 2409

Texte de la question

OPÉRATION NATIONALE DE PARRAINAGE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mathis, pour le groupe UMP.

M. Jean-Claude Mathis. Ma question s'adresse à M. le garde des sceaux.

L'insertion professionnelle des jeunes est l'un des défis auxquels notre société est confrontée, mais celle des jeunes placés sous mandat judiciaire s'avère très souvent plus difficile encore. Pourtant, elle constitue l'un des moyens les plus efficaces pour leur permettre de trouver ou de retrouver leur place dans notre société.

Vous avez récemment lancé une opération nationale de parrainage par des chefs d'entreprise et des cadres pour accompagner ces jeunes dans leur insertion professionnelle. Dans votre dispositif, ces parrains s'engageraient à recevoir un jeune plusieurs fois dans l'année, afin de lui faire découvrir concrètement le monde du travail, de lui prodiguer des conseils et de l'orienter vers un stage ou un emploi.

En agissant ainsi de manière concrète, sur le terrain, vous offrez une chance supplémentaire à des jeunes qui ont mal engagé leur vie professionnelle.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous en dire plus sur les modalités, les objectifs et le calendrier de la mise en oeuvre de cette opération de parrainage ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

M. le président. La parole est à M. le garde des sceaux.

M. Pascal Clément, *garde des sceaux, ministre de la justice*. Monsieur le député, cette opération de parrainage, que je souhaite lancer avec vous tous, correspond à un chiffre très parlant : en 2004, 80 000 mineurs ont été présentés à un juge.

Je demande à tous les Français qui le souhaitent - plusieurs milliers je l'espère - de consacrer en 2006 six heures de leur temps à ces personnes.

Pourquoi ? Ces jeunes ne connaissent que leur famille, souvent en grande difficulté. Ils n'ont parfois rencontré que des éducateurs ou des surveillants de l'administration pénitentiaire et personne d'autre.

Être reçu par quelqu'un, comme on dit chez moi, " d'aplomb ", qui les écoute, les aide à présenter, voire à créer avec eux un projet professionnel ou éducatif et qui leur ouvre, en fin de parcours, son carnet d'adresses et essaie concrètement de les aider, peut changer la physionomie de leur avenir. Que la société inspire, par une attitude d'ouverture, la confiance, et non plus la méfiance, est une condition pour résoudre ce grave problème qui se pose à la France.

Voilà ce qu'il en est de cette opération de parrainage. Ce n'est pas très compliqué, comme vous pourrez le constater si vous avez l'occasion de voir l'animation que le ministère de la justice propose sur sa façade place Vendôme. On y voit en particulier une main qui se tend vers une autre : cette image symbolise le voeu que je forme pour l'année 2006. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour un mouvement populaire.*)

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Mathis](#)

Circonscription : Aube (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2409

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 21 décembre 2005

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 21 décembre 2005